



L'égalité des chances : un défi communal

L'ÉDITORIAL DE
Jacques Gobert,
Président

Le hasard de l'édition réunit dans le présent numéro du Mouvement communal deux sujets liés à l'égalité des chances : la lutte contre la pauvreté des enfants et les « politiques temporelles » au service de l'égalité homme-femme.

En ce qui concerne les enfants, 23 % d'entre eux, en Europe, sont menacés par la pauvreté.

Dans une société démocratique moderne comme la nôtre, c'est parfaitement intolérable.

Investir dans l'enfance, c'est évidemment investir dans les générations futures, c'est investir directement dans l'avenir d'une région, d'un pays.

Si lutter contre la pauvreté des enfants constitue une action fondamentale pour permettre à l'égalité des chances de se déployer, sur un autre mode, les « politiques temporelles » œuvrent également pour l'égalité femme-homme, cette fois.

pour que la maîtrise du temps soit la même pour tous. Ces adaptations, les villes et communes peuvent les élaborer avec les acteurs concernés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances pour toutes et tous. Ce type de politique est également illustratif des politiques locales de développement durable.

En termes d'égalité homme/femme, la Belgique n'a pas à rougir d'une dixième place mondiale. Mais l'écart salarial reste encore de quelque 10 %, l'écart en termes de pension,

[[En termes d'égalité des chances, le rôle des villes et communes est très important pour mener une politique volontariste, essentielle pour le développement durable de notre démocratie]]

En février dernier, j'ai eu l'honneur, en tant que Président de l'UVCW et Bourgmestre d'une grande ville, de réaffirmer mon soutien à la politique de lutte pour l'égalité des chances en signant la « Déclaration des Bourgmestres contre la pauvreté des enfants ».

J'invite mes collègues Bourgmestres à faire de même car il est extrêmement important, pour les communes wallonnes, de s'investir dans la mise en œuvre de pareille déclaration, avec les CPAS comme partenaires privilégiés,

Sous le terme de « politique temporelle » se cache une stratégie politique de proximité et de cohésion sociale permettant à l'égalité des chances de s'exprimer au mieux. En effet, s'intéresser aux démarches temporelles d'une collectivité signifie porter attention à la vie quotidienne des habitants, à leurs contraintes personnelles et collectives, à leurs relations avec l'offre des services publics, à leurs adaptations souhaitées en matière de transport, de modes de gardes, d'organisation du travail... Cela signifie aussi prendre en compte les services privés manquants

de 23 %. Quant à la présence de femmes en politique... dans les hémicycles du pays, elle atteint maintenant les 40 % tant au Parlement wallon qu'à La Chambre. S'il reste du travail à faire, gageons que nous sommes sur la bonne voie.

En termes d'égalité des chances, ces deux dossiers, s'il le fallait encore, démontrent l'importance du rôle des villes et communes dans ce type de politique volontariste, essentielle pour le développement durable de notre démocratie.



Tempo Territorial et les politiques temporelles : la Wallonie embraye



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

« Prendre le temps du temps » : Tempo Territorial, réseau des villes et communes investies dans les politiques temporelles, est une association européenne qui tente de favoriser l'harmonisation des temps sociaux d'un territoire et d'améliorer la qualité de vie collective des habitants et usagers locaux dans un souci d'égalité. En février dernier, celui-ci rassemblait à Namur ses membres venus de France, d'Espagne et d'Italie, notamment, pour tenter de convaincre les communes wallonnes d'adhérer à ses principes. Les Villes de Namur et Charleroi ont, par exemple, marqué leur intérêt lors de cette journée.

Mieux prendre en compte l'évolution rapide des rythmes de vie individuels et collectifs : tel est le nouveau défi lancé en Europe aux collectivités publiques comme aux organisations privées. Car ces rythmes ont changé. Ceux de l'économie industrielle font partie du passé et les femmes sont rentrées durablement sur le marché du travail même lorsqu'elles ont plusieurs enfants. A cela, s'ajoutent l'éclatement des formes d'emplois, la flexibilité des horaires, la réduction du temps de travail, mais aussi

sa densification, la volonté de profiter pleinement du temps libéré, de se former tout au long de sa vie, l'apparition plus fréquente des périodes de chômage ou la retraite plus tôt que prévu. Le travail se transforme, l'espace privé change de sens.

Avec l'introduction des technologies de communication à domicile, chacun des habitants et chacune des organisations vit à plusieurs échelles : celle de la sphère professionnelle, des proches, des lo-

sirs, de la consommation. Les rythmes collectifs sont donc moins nombreux. L'individualisation des modes de vie progresse et, du coup, ce que l'on appelle la désynchronisation des rythmes privés et publics également.

Pour les personnes en activité, mieux concilier travail, formation, loisirs, familles, activités citoyennes, devient un souhait partagé par le plus grand nombre, quelle que soit la condition sociale, salarié, chef d'entreprise, respon-

sable de services publics ou privés, élus, jeunes ou moins jeunes, habitants des villes ou des espaces de faible densité. La question de la conciliation, c'est-à-dire de l'articulation de ses différents temps de vie, est au cœur des préoccupations de tous les jours et conditionne la qualité de vie au sein des territoires.

S'intéresser aux démarches temporelles d'un territoire signifie porter attention à la vie quotidienne des habitants, à leurs nouvelles contraintes personnelles et collectives, à leurs relations avec l'offre des services publics, à leurs adaptations souhaitées en matière de transport, de modes de gardes, d'organisation du travail, de formes d'emploi, de temps libéré. Cela signifie aussi prendre en compte les services privés manquants pour que la maîtrise du temps soit la même pour tous. C'est d'ailleurs cet objectif politique, à la fois global et très concret, qui a entraîné une attention aussi importante de la part des collectivités, des entreprises, des associations et des habitants concernés.

Ces adaptations, construites et non subies, élaborées avec les acteurs concernés, garantes d'égalité entre les hommes et les femmes, d'égalité des chances, de démocratie, sont illustratives des politiques locales de développement durable.

A la base de toute la démarche, une association nommée Tempo Territorial. Celle-ci a pour objet de favoriser, dans un but non lucratif, entre acteurs des démarches temporelles territoriales, l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation et la coopération, de manière à accompagner les acteurs dans des démarches temporelles, notamment liées aux transformations et aux évolutions des rythmes de temps de la vie moderne. Mais aussi à intégrer la dimension temporelle dans les politiques publiques, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, de l'action culturelle, sportive et de loisirs, des services. Le tout afin de sensibiliser tous les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées.

UN RÉSEAU TRANSFRONTALIER EUROPÉEN

Pour Tempo Territorial, construire un lieu de capitalisation et un centre de res-

sources sur les enjeux temporels et favoriser l'échange des bonnes pratiques, en termes d'organisation de la concertation, de sensibilisation et de communication, d'analyse méthodologique, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, est important. Il doit permettre, à l'échelle européenne, le débat public sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants. Créé en 2004, le réseau Tempo Territorial réunit de plus en plus de collectivités, chercheurs, entreprises, associations et citoyens (tempoterritorial.free.fr).

En Europe, un réseau s'installe donc petit à petit. Ainsi, les 5 et 6 février derniers, organisait-il à Namur, dans les locaux du SPW, une rencontre transnationale entre ses membres. L'idée était de finaliser des outils de présentation et de communication de leurs actions dans les différents pays et langues représentés. Mais aussi, discuter ensemble sur des moyens européens permettant de financer ce réseau dans différentes villes et communes.

Et l'occasion était également trop belle de rencontrer des acteurs ou des représentants wallons afin d'échanger leurs expériences et d'envisager l'implication wallonne dans la mise en place de ces politiques temporelles, notamment, par l'adhésion au réseau et la faisabilité du dépôt d'un projet Interreg dans le courant du premier trimestre 2015. Namur et Charleroi étaient présents, sachant que ces politiques temporelles peuvent s'intégrer parfaitement, par exemple, dans les plans de cohésion sociale. En Wallonie, aujourd'hui, c'est l'asbl Synergie Wallonie pour l'Égalité entre les femmes et les hommes qui influent la démarche auprès des communes wallonnes, espérant un jour pouvoir passer la main au réseau.

L'appel est donc désormais lancé aux villes et communes wallonnes. L'accélération des rythmes de vie influe sur la qualité de vie des habitants, des usagers du territoire, qui n'arrivent pas toujours à gérer au mieux leur quotidien. Ce sont les plus contraints, familles monoparentales, personnes aux faibles revenus, qui en souffrent le plus. L'enjeu pour le territoire local, la population et les entreprises, consiste à prendre en compte cette question des temps et de leur arti-

culatation dans l'ensemble des politiques : services publics, culture, sport, mobilité, urbanisme...

Depuis les années 1990, des collectivités, en Italie, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Espagne, s'investissent dans la mise en place des politiques temporelles. En 2010, le Conseil



Favoriser l'harmonisation des temps sociaux d'un territoire et améliorer sa qualité de vie



de l'Europe a d'ailleurs conforté leurs actions en considérant le « droit au temps » pour chaque citoyen comme un droit fondamental, en invitant les États membres à soutenir la création de Bureaux des Temps par les collectivités locales. Le droit à disposer de son temps signifie la capacité donnée à chacun de pouvoir vivre le mieux possible ses différentes activités, sans les subir de manière excessive dans une continuité temporelle sereine. Ce droit a émergé en raison des mutations affectant les sociétés modernes : territoires de vie élargis

générateurs de multiples déplacements, foyers biactifs, fragmentation du temps de travail, sentiment d'accélération de la société, brouillage entre vie professionnelle et vie personnelle, allongement de la durée de vie... L'accessibilité des services et des équipements ainsi que les modes de déplacements s'en trouvent affectés.

EN WALLONIE AUSSI ?

Prendre en compte ces aspects participe à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, à l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour préserver l'égalité et la cohésion sociale, les politiques temporelles constituent un véritable enjeu politique, porté par des femmes et des hommes soucieux de préserver des valeurs fortes, celles de l'égalité et de la cohésion sociale. Il ne s'agit pas uniquement de réduire les temps contraints et d'augmenter les temps choisis, de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Il s'agit aussi de construire collectivement un fonctionnement temporel qui convienne aux besoins de tous. Répondre aux besoins individuels tout en conservant le sens du collectif, du bien vivre ensemble au service d'un développement plus soutenable afin d'innover et améliorer la qualité de vie

en articulant les dimensions sociale, environnementale et économique, les politiques temporelles constituent donc un indéniable plus.

Pour rendre le territoire plus accessible et plus accueillant, plusieurs pistes sont possibles. Notre époque, marquée par les enjeux environnementaux et les contraintes budgétaires, pousse à construire ou réaménager des espaces publics et des bâtiments adaptables en fonction des besoins et usages différenciés. Aux Pays-Bas, les écoles sont pensées et conçues pour être des lieux pouvant accueillir d'autres activités pendant ou en dehors des créneaux d'enseignement. Il est possible de prolonger la démarche en pensant à l'intégration des temps tout au long de la vie. En Europe, de nouveaux logements sont conçus pour être « évolutifs ». Au-delà de lieux ou d'équipements communs, leurs agencements sont modulables via le partage, l'ajout ou le retrait de pièces. Une offre qui reste ainsi en accord avec les nouvelles demandes liées aux mutations des structures familiales (célibat, divorce, monoparentalité) et à l'allongement de la durée de vie.

Penser l'accessibilité par une approche temporelle, c'est aussi renégocier les

horaires des équipements en fonction des nouveaux besoins. De nombreuses collectivités ont pu agir sur les horaires d'ouverture des médiathèques, des musées, des piscines. C'est aussi créer de nouvelles activités de loisirs : les spectacles entre midi et deux dans les centres-villes et au sein des équipements culturels attirent un public nouveau, celui qui habituellement rentre chez lui pour la pause méridienne et celui qui ne revient pas en ville pour la traditionnelle offre de 20h30. Ces initiatives permettent de limiter les déplacements.

Il est également possible de réorganiser le temps de travail des salariés précaires pour s'attaquer directement aux inégalités temporelles. Les agents d'entretien, principalement des femmes, ont des journées de travail morcelées. Les déplacements sont difficiles, l'offre de transports en commun étant souvent faible, voire inexistante à ces heures, un phénomène renforcé par l'absence de modes de gardes d'enfants sur ces horaires atypiques. De ce constat est née une action concertée entre employeurs, salariés et bénéficiaires du service, dans plusieurs collectivités, afin de proposer aux agents d'entretien une journée continue sur des horaires plus classiques. Ce système a fait ses preuves : réduction de la fatigue

pour les salariés, meilleur rendement et réduction du *turnover* pour les entreprises, nouveaux rapports humains avec les salariés de jour, professionnalisation via l'accès à des CDI en temps plein.

Le développement des smartphones, PC portables a rendu la frontière entre travail et hors travail de plus en plus poreuse. Le travail à distance est plus que jamais d'actualité. Les tiers-lieux, espaces partagés hors entreprise et hors domicile dédiés au travail mais dotés de services de la vie quotidienne, se développent. Ils permettent de gérer des e-activités à distance et de mieux organiser ses temps de vies. Nouveaux rythmes de vie, nouvelles façons de se déplacer : en ouvrant une concertation avec les

entreprises et les autorités organisatrices de transport, il est possible de mettre en place des dispositifs de mobilité, tels les plans de déplacements interentreprises. Ceux-ci encouragent de nouvelles pratiques alternant covoiturage, vélo, auto-partage, plus en adéquation avec les usages quotidiens. De telles démarches doivent permettre progressivement de considérer non seulement le déplacement, mais aussi les conditions de fonctionnement horaire des lieux ou équipements concernés.

Enfin, faciliter l'accès et accompagner les démarches par des horaires élargis ou adaptés à des services publics, parapublics, associatifs, indispensables à la vie quotidienne, dans un lieu unique, de

façon permanente ou ponctuelle, constitue l'ambition des maisons des services publics, des guichets uniques ou des points info-médiation. Les politiques temporelles encouragent les échanges à l'aide d'expertises collectives, favorisant l'émergence de discussions productives. Les relations entre les différents acteurs concernés ne sont pas hiérarchiques, mais favorisent le dialogue à l'exemple des tables quadrangulaires italiennes. Elles réunissent élus, décideurs, salariés et citoyens pour toute action concernant la vie publique et l'aménagement urbain. Grâce à la concertation, les politiques des temps enrichissent les politiques publiques qui doivent répondre à une demande sociale de plus en plus large, complexe et fragmentée.



Dominique Royoux

Président de Tempo Territorial et Directeur de la Communauté d'agglomération du Grand Poitiers (France)

« Mieux maîtriser son temps personnel et collectif »

Monsieur Royoux, qui êtes-vous ?

Je suis géographe de métier et je travaille à la Communauté d'agglomération de Poitiers. J'enseigne aussi à l'Université de Poitiers. C'est par pure conviction que je suis devenu Président de l'association Tempo Territorial qui réunit toutes les collectivités françaises travaillant sur la question du temps.

Pourquoi travailler sur la question du temps en 2015 ?

La réflexion de Tempo Territorial est née dans les années 2000 en France, et même plus tôt en Italie. On vit en effet aujourd'hui dans une société de l'accé-

transformer cette démarche en politique publique locale.

Comment une commune peut-elle agir en ce sens ?

A mon avis, il y a quatre façons d'agir. On peut resynchroniser les activités. Par exemple, l'organisation de journées citoyennes pendant lesquelles tous les services publics et privés sont accessibles en continu, tôt le matin et tard le soir. C'est une grande demande de la part des travailleurs d'avoir une harmonisation des accès aux services publics, aux commerces et aux services privés. Par exemple, à Poitiers, nous avons installé un guichet unique, huit jours avant et huit jours après la rentrée des classes, ouvert à horaire décalé et mobile, qui permet de bien organiser la rentrée scolaire : inscription scolaire, inscription aux activités sportives, aux académies de musique. Bref, en peu de temps, toutes ces questions administratives sont réglées. Et cela permet aussi aux deux parents de faire toutes les démarches.

Quoi d'autre ?

On peut aussi trouver de nouvelles façons d'organiser les services, notamment de garde. Par exemple, à Poitiers, où il

lération des rythmes qui désynchronise les temps sociaux : les temps professionnels, le temps personnel, le temps des loisirs. On constate ainsi une porosité de plus en plus grande entre le temps de travail et le temps hors travail grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. La maîtrise du temps individuel et des collectivités, qui est l'objectif de ce que l'on appelle les politiques publiques temporelles, est très inégalement répartie. C'est malheureusement aujourd'hui un marqueur d'inégalités. Notre mission consiste à permettre que tout le monde ait les ressources nécessaires pour mieux maîtriser son temps personnel et son temps collectif dus à cette désynchronisation générale des activités.

nouveaux horaires des cours. Par ailleurs, on peut imaginer aussi d'ouvrir un axe routier exclusivement réservé au transport en commun pour faciliter les flux par tranche d'horaire. La quatrième solution consiste à gérer de la coprésence dans l'espace public, sur des places, sur de l'aménagement public. Autrefois, ces espaces accueillait le même type de personnes mais, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Nous avons à gérer la déambulation lente et la déambulation rapide, entre les jeunes qui font du skate sur de l'espace public et les personnes âgées qui ont besoin de bancs. Ce n'est pas toujours faisable mais cela dénote bien la désynchronisation d'horaires. « Comment mieux faire cohabiter les habitants en prenant en compte leur temps de vie ? » : c'est une piste sur laquelle on travaille.

Le but de votre démarche concerne donc la qualité de vie des habitants...

En effet. Ce qui relie tout cela, c'est une meilleure qualité de vie, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. C'est le fait que l'attractivité d'un territoire aujourd'hui, l'attractivité des salariés, des entreprises, des services publics, passent par cette meilleure prise en compte des temps qui sont maîtrisés

Désynchroniser certaines activités devient monnaie courante dans nos sociétés...

En effet, les cadres travaillant tôt le matin et tard le soir font garder leurs enfants par des tiers car ils ont les moyens de le faire. Par contre, les personnes d'exécution, dans les centres d'appel par exemple, ayant des horaires atypiques, ont beaucoup plus de difficultés financières pour faire face au problème. Face à ce constat, des pays comme l'Italie, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Finlande, l'Allemagne, et sans doute bientôt la Belgique, se sont intéressés petit à petit à la construction progressive de l'intérêt pour la maîtrise du temps et essaient de

par le rythme général d'accélération de la vie. On peut mieux maîtriser les choses, ce qui favorise la cohésion sociale. Nos partenaires wallons insistent beaucoup pour que la maîtrise du temps serve la cohésion sociale, ce qui est le cas. Tout le monde a intérêt à cette maîtrise du temps, sinon cela se traduira par de l'absentéisme, par un moindre investissement dans son boulot... Mais ce n'est pas facile parce que cela touche la sphère privée et qu'il est toujours difficile de concilier vie publique et vie privée.

Votre démarche est-elle soutenue par l'Europe ?

Nous répondons à un appel à projets de la Commission européenne sur la manière dont le temps favorise la citoyenneté. En effet, pour mieux gérer le temps collectif, il faut prendre l'avis de tout le monde. Par exemple, la Belgique travaille sur le temps en termes de cohésion sociale, tandis qu'en Espagne, il s'agit plutôt de l'aspect de l'égalité hommes/femmes dans les entreprises. En Italie, ils travaillent sur l'aménagement urbain : comment aménager une place publique pour une bonne utilisation au profit de chacun. En France, nous avons beaucoup travaillé sur l'enrichissement de l'offre de services publics et privés qui correspondent à des trajectoires temporelles fort différentes.

existe beaucoup de centres d'appels à horaire atypique, nous avons organisé un service de garde à domicile, avec des personnels agréés et certifiés, qui prennent en charge les enfants depuis six heures du matin jusqu'au moment de les conduire à la crèche, chez la grand-mère ou à l'école... Idem pour le soir. Il faut donc trouver des services qui correspondent aux nouveaux rythmes de vie des habitants. Nous tentons de faire participer les employeurs à ce genre de services mais nous n'y parvenons pas toujours. De même, nous essayons de faire en sorte que les employés seuls avec enfant puissent commencer à un horaire plus décent.

On peut également agir sur l'offre de mobilité...

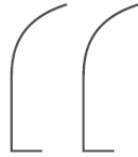
Oui. Nous disposons de beaucoup d'exemples où des horaires ont été décalés, en école, en entreprises, en facultés, pour essayer de fluidifier la circulation sans que les gens prennent leur voiture. Rennes a suivi la même direction. Les horaires du métro se sont calés sur les

Nous invitons donc les villes wallonnes à rejoindre notre réseau et à travailler, dans un premier temps, avec Synergie Wallonie. Et nous sommes tout à fait prêts à les accueillir au sein de notre réseau européen.

Comment allez-vous aborder ce sujet avec les communes wallonnes ?

Nous allons d'abord leur donner de l'information en leur montrant l'intérêt de cette politique publique temporelle, parce qu'elle touche directement les citoyens. Ensuite, nous les inviterons à former un réseau de villes wallonnes qui adhèreraient à l'asbl Synergie Wallonie, qui peut encourager cette création du réseau, sur base, par exemple, d'un programme Interreg.

Nous les convierons aussi à rejoindre le réseau européen que nous sommes en train de constituer.



C'est un espoir prometteur parce que l'on touche à un thème à la fois simple et complexe



Pouvez-vous nous préciser ce qu'est Synergie Wallonie ?

C'est une association qui regroupe toutes les associations wallonnes qui œuvrent pour l'égalité hommes/femmes. C'est un des enjeux des politiques temporelles, mais ce n'est pas le seul. Notre souhait est que les villes et communes portent ce réseau. Pour le moment, Synergie Wallonie fait donc le lien entre le réseau français, le réseau transnational et les villes et communes wallonnes.

Vous avez bon espoir que les communes wallonnes se rallient à votre cause ?

C'est un espoir prometteur parce que l'on touche là un thème à la fois simple et complexe. Simple, parce que tout le monde est concerné. Complexe, parce qu'il faut combiner pas mal de paramètres en même temps.

POUR TOUTE INFORMATION :

Synergie Wallonie pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes asbl

Reine Marcelis
500/23 rue de Gembloux -
5002 Namur

0475 53 93 90
info.synergiewallonie@
gmail.com
info@synergie-wallonie.org

Tempo Territorial Dominique Royoux, Président

dominique.royoux@
agglo-poitiers.fr